

Une convention contre le vol de métaux

by **Le Moniteur** - mardi, septembre 11, 2007

<https://www.correspondances.fr/une-convention-contre-le-vol-de-metaux/>

Le souci de mieux cerner et de prévenir le vol de métaux sur les chantiers a conduit la fédération du BTP de Meurthe-et-Moselle, la préfecture, la Sûreté publique, la gendarmerie et les parquets de Nancy et de Briey à signer cet été une convention originale.

Les entreprises concernées s'engagent à signaler les vols, même s'ils représentent un faible préjudice, dans une lettre plainte type - « *vol de métaux par auteur inconnu* » - qu'ils pourront adresser par courrier électronique à la fédération départementale du BTP, à la sûreté publique et à la gendarmerie. Les vols de matériel de chantier nécessitent une plainte indiquant le numéro de série des appareils volés. Les signalements reçus seront également transmis aux parquets. Un compte rendu trimestriel permettra de recenser le nombre de plaintes, leur répartition géographique, le préjudice subi et les poursuites engagées.